



# ***ALGERIA***

Intervention

de

Son Excellence M. Mohammed BEDJAOUI

Ministre d'Etat

Ministre des Affaires Etrangères

dans

Le Débat Général  
de la 60<sup>ème</sup> Session  
de l'Assemblée Générale  
des Nations Unies



New York, le 20 septembre 2005

Monsieur le Président,

Au moment crucial où elle doit débattre de questions essentielles pour les Nations Unies et pour l'Humanité, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de vous désigner pour conduire les travaux de cette 60<sup>ème</sup> session. Elle a reconnu ainsi en vous l'homme de qualité, à l'expérience et au parcours exemplaires, qui saura la guider avec sagesse, compétence et autorité au cours de ces assises si chargées de symboles et de défis. Permettez-moi donc de vous adresser mes félicitations les plus vives et tous mes vœux de succès.

Mes félicitations s'adressent également à votre prédécesseur, Son Excellence Monsieur Jean Ping, qui s'est assuré la reconnaissance de notre Assemblée pour s'être aussi admirablement acquitté de son mandat, ainsi qu'au Secrétaire général de notre Organisation pour ses efforts en faveur de la paix, du développement et de l'entente entre les Nations et tout particulièrement pour son rapport intitulé "Dans une liberté plus grande" qui a largement contribué à l'élaboration de la Déclaration adoptée par la Réunion plénière de Haut Niveau

Monsieur le Président,

C'est un monde radicalement transformé qui s'offre à nous depuis la fin de la guerre froide, cette séquence sombre dont il conserve toujours les séquelles. De nouvelles menaces sont apparues sans que s'estompent d'autres, plus anciennes. Des défis inédits se révèlent, alors même que la communauté internationale tardait déjà à trouver les réponses appropriées à ceux qui persistent et s'aggravent. Dans le même temps, de nouveaux conflits font une irruption violente dans l'actualité mondiale quand les efforts internationaux peinaient déjà à résorber les foyers de tension apparus pour certains au lendemain de la deuxième guerre mondiale, alors que d'autres ont survécu au processus de décolonisation qui l'a suivie.

Les catastrophes humanitaires, qu'elles soient le fait de l'homme ou celui de la nature, les problèmes des réfugiés, de la famine, les pandémies du SIDA et de la malaria aggravés par la persistance du sous-développement ont contribué comme jamais auparavant à étendre au-delà de son seul contenu militaire, la définition de la sécurité, et partant, de la sécurité collective que notre Organisation a reçue à sa naissance la mission de promouvoir et qui reste, aujourd'hui encore, un objectif insaisissable.

Une menace essentielle, qui se rappelle à nous quotidiennement en différents points de la planète, est celle, toujours ascendante, du terrorisme international qui se joue des frontières comme des droits de l'homme les plus élémentaires. Il ne suffit pas de le dénoncer avec la dernière vigueur partout où il peut frapper des victimes innocentes; il faut aussi lui opposer une détermination sans faille à le combattre. Il n'y a pas, de ce point de vue,

d'alternative à une coopération internationale résolue qui reconnaît d'abord que le terrorisme transnational appelle une réponse efficace qui ne peut être que collective.

L'Algérie estime impérieux d'appliquer les accords existants en matière de lutte contre le terrorisme et de finaliser la conclusion d'une convention globale qui surmonte la difficulté d'une définition consensuelle du terrorisme, mais qui ne serve pas d'excuse à l'oppression des peuples en quête de leurs droits légitimes. La coopération active qui prend forme était depuis longtemps attendue, mais elle n'est pas suffisante, et les différents cercles de son élaboration et de son déploiement ne sont pas forcément concentriques ni complémentaires. Elle devrait viser à l'unité des objectifs et au partage des moyens qui rendent la lutte contre le terrorisme cohérente et qui ne lui laisserait aucun doute quant à notre volonté commune de le défaire.

La coopération bilatérale, régionale et multilatérale, doit pouvoir s'étendre et s'améliorer à mesure que se renforcent les instruments juridiques internationaux, comme cela a été le cas récemment avec l'adoption, en avril dernier, de la Convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Dans le même temps et face à la répulsion légitime que provoquent les actes terroristes, il faut prendre garde à n'en attribuer ni l'inspiration ni le parrainage à une religion ou à une civilisation. Il importe au contraire de souligner que l'aspiration à la paix et la recherche de l'entente et de l'échange entre les peuples sont des valeurs communes aux différentes civilisations dont nous sommes ici les représentants. Et ce sont elles qui nous font proclamer le rejet total du terrorisme et stimulent notre sursaut collectif contre lui.

Nous ne pouvons pas taire notre préoccupation face à la montée de l'intolérance et à l'écho que semblent parfois trouver de pseudo-théories et prétendues analyses qui s'embarrassent de moins en moins de précaution pour mettre directement en cause l'Islam qui, pour l'écrasante majorité de plus d'un milliard de croyants, est une religion qui appelle à la fraternité, à la solidarité et à la tolérance. Mettre en cause l'Islam, comme le font quelques milieux restreints mais néanmoins influents, c'est oublier qu'avant que le terrorisme ne soit reconnu comme phénomène international, il a aussi, et d'abord frappé des musulmans qui en renient les auteurs et leur refusent toute représentativité.

Et je réaffirme avec force que ces criminels se sont placés hors Islam et n'ont aucun titre à s'en prévaloir. Je le dis au nom d'un pays meurtri par une décennie de terrorisme qui a su trouver dans sa religion et sa culture, l'endurance et la volonté pour triompher de la barbarie, panser ses blessures, renouer avec l'espoir et s'engager dans la voie de la réconciliation et de la fraternité qui sont au cœur même de la communion du peuple et de ses dirigeants à l'occasion du référendum national du 29 septembre prochain.

Il est, de ce point de vue, à l'honneur des dirigeants des pays touchés par les attentats les plus spectaculaires sinon les plus meurtriers que de n'avoir jamais cédé à la tentation de l'amalgame et d'avoir aussitôt reconnu et

circonscrit le crime et ses auteurs à ce qu'ils représentent vraiment: c'est-à-dire une atteinte intolérable à nos valeurs communes et à notre aspiration partagée à vivre et prospérer dans une paix et une convivialité protégées par le rempart d'une solide alliance des civilisations.

Monsieur le Président,

Le même terrorisme qui a frappé nombre de pays de par le monde a également frappé à Bagdad. Il a visé, entre autres innombrables victimes civiles innocentes, deux diplomates algériens dont la modeste mais symbolique mission était de témoigner, par leur présence en Irak, de l'attachement du peuple algérien pour le peuple irakien frère dont le présent, lourd d'incertitudes, ne peut le laisser indifférent. Bien que l'actualité soutienne nos doutes et nos appréhensions passées, notre unique préoccupation aujourd'hui est de voir le peuple d'Irak, héritier d'une civilisation ancienne qui a fait l'admiration du monde, renouer avec la paix et la stabilité en recouvrant sa souveraineté pleine et entière sur un territoire dont il saura d'autant mieux préserver l'intégrité qu'il aura réussi à conjurer les démons de la division circonstancielle.

Le monde arabe est aujourd'hui le théâtre d'évolutions prometteuses pour l'épanouissement démocratique et la prospérité économique de ses peuples. On aurait tort de voir dans ces évolutions une simple réponse à une attente pressante venue de l'extérieur. Elle est d'abord et avant tout portée par des peuples soucieux de participer activement à la maîtrise de leur destin et impatientes de peser de leur contribution spécifique sur la gestion des affaires d'un monde où rien de ce qui s'y passe ne peut et ne doit leur être étranger.

C'est cette volonté de réforme que les Chefs d'Etat arabes, réunis à Alger en mars dernier, lors d'un Sommet que l'Algérie a eu l'honneur de présider, ont tenu à réaffirmer en prenant des engagements fermes dont on n'a, du reste, pas tardé à voir le début de concrétisation. Il s'agit là d'engagements souverains, pris d'abord devant les peuples concernés auxquels il appartient, en fin de compte, de progresser vers l'exercice transparent de la démocratie selon leur rythme et leurs réalités propres.

Aussi diversifiés que puissent être les pays arabes dans leurs réalités politiques, économiques et sociales, c'est pourtant la même aspiration qui les porte vers un avenir de paix et de progrès aussi partagé que possible. C'est dire qu'ils ont pleinement conscience qu'aucune paix ni aucun essor économique durables ne sauraient se construire au Moyen Orient sans que le peuple palestinien ne recouvre sa souveraineté pleine et entière sur les territoires occupés, dont El Qods Esharif, capitale de son Etat indépendant. De ce point de vue, le retrait de Gaza ne saurait être ni un substitut ni un prétexte pour retarder davantage un règlement juste et définitif qui fasse également droit à la récupération par la Syrie et le Liban de leurs territoires respectifs encore occupés.

Monsieur le Président,

C'est un fait positif que les risques de prolifération nucléaire ont requis une attention internationale accrue ces dernières années. La 7ème Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire qui s'est tenue en mai dernier aurait dû, dès lors, être une occasion privilégiée pour élaborer et adopter des mesures appropriées pour la prendre en charge de la manière la plus consensuelle. Mais force est de constater que notre attente a été contrariée, notamment en ce qui concerne les treize mesures pour un désarmement nucléaire convenues lors de la précédente Conférence. Mon pays regrette, à cet égard, que le minimum consensuel n'ait pu être assuré concernant la réaffirmation des engagements qui constituent les trois piliers du Traité, à savoir la non-prolifération, le désarmement nucléaire et les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire.

L'Algérie, qui adopte et soutient le Protocole additionnel au système de garanties de l'AIEA, entend aussi confirmer son adhésion pleine et entière à l'objectif d'un désarmement général et complet et d'une élimination totale des armes de destruction massive. Mais elle ne peut cacher sa préoccupation qu'une exception au Traité tolérée, sinon admise, dans une région aussi conflictuelle que le Moyen Orient n'en souligne que davantage l'approche discriminatoire qui prévaut en matière de non- prolifération.

Monsieur le Président,

C'est un paysage profondément transformé qu'offre l'Afrique au reste du monde depuis la mise en place de l'Union africaine et le lancement du NEPAD. C'est, en effet, avec une nouvelle vigueur que l'Afrique, avec notamment l'installation effective du Conseil de paix et de sécurité, a décidé d'affronter les conflits qui l'affligent et de s'impliquer dans la promotion résolue de leur solution définitive. Par l'intervention de groupes restreints de pays ou par l'entremise individuelle de pays prenant à coeur l'intérêt du continent, ce sont d'abord des efforts africains qui oeuvrent à la paix et à la stabilité en Afrique. C'est le cas au Soudan comme en Côte d'Ivoire, en République Démocratique du Congo comme au Burundi, en Sierra Leone comme au Liberia.

Mais ces efforts ne réunissent jamais autant de chances de succès que lorsque la communauté internationale, et en particulier les plus puissants et les plus riches de ses membres, restent attentifs aux perceptions et aux démarches africaines et les soutiennent par leur appui politique, matériel et humain. Quiconque se préoccupe d'objectivité dans tout regard porté sur l'état de l'Afrique ne peut, il est vrai, occulter les maladies endémiques, les crises patentées ou latentes, les catastrophes naturelles, la famine et l'analphabétisme. Mais l'Afrique d'aujourd'hui, il faut le rappeler, n'a jamais autant compté de régimes démocratiquement élus et d'économies en voie de réformes aussi prometteuses. Beaucoup reste à faire et les pays africains en sont les premiers conscients qui sont de plus en plus nombreux à rejoindre par le NEPAD, qui apparaît aujourd'hui comme un catalyseur du changement en même temps que le vecteur de la volonté de l'Afrique de se prendre en charge.

Par solidarité autant que par intérêt propre, les pays développés se doivent cependant de l'accompagner dans sa détermination à changer radicalement la réalité pour permettre au continent de s'intégrer à l'économie mondiale et d'accéder à la prospérité autant que pour contribuer à celle du monde en général. Cela ne peut se concevoir sans la mise en oeuvre d'action concrètes et aujourd'hui amplement identifiées par le NEPAD, par la Commission Afrique mise en place par le Premier Ministre britannique Tony Blair, ainsi que par le rapport du Secrétaire général de notre Organisation.

Il s'agit pour l'essentiel d'effacer la dette, de porter l'aide publique à l'Afrique des 25 milliards de dollars actuels à 50 puis à 75 d'ici l'an 2010, de mettre en place une facilité financière internationale et de porter d'ici à 2015 l'aide publique au développement des pays développés à 0,7% de leur PNB.

Il y a aujourd'hui et par bonheur une convergence assurément sans précédent dans la nécessité et les moyens à mobiliser pour soutenir l'Afrique dans l'effort de développement économique et de stabilité politique qu'elle est consciente de devoir réussir d'abord pour elle-même mais aussi pour la sécurité et la stabilité du monde. Jamais auparavant l'Afrique, ses partenaires principaux et l'opinion publique internationale n'ont été aussi près de mener à terme une démarche globale commune si légitimement ambitieuse.

Monsieur le Président,

C'est aussi en Afrique, dans le voisinage de l'Algérie, que subsiste l'un des derniers processus de décolonisation contrariés. Il s'agit du conflit du Sahara occidental qui oppose le Maroc au Front Polisario.

Les Nations Unies ont identifié ce territoire comme non autonome, justiciable en conséquence de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Il a fait l'objet d'un 'plan de paix' approuvé à l'unanimité par le Conseil de sécurité et prévoyant le cadre et les modalités d'un règlement définitif par une consultation libre du peuple sahraoui sur son destin.

Mon pays considère le Plan Baker comme le seul cadre susceptible de conduire au règlement du conflit qui oppose Sahraouis et Marocains. L'Algérie soutient pleinement dans ce but les efforts des Nations Unies. Elle se félicite, à cet égard, de la désignation de M. Peter Van Walsum comme Envoyé personnel du Secrétaire général et l'assure pleinement de son soutien dans sa mission, tout comme elle assure de son appui le nouveau représentant spécial du Secrétaire général au Sahara occidental.

Le règlement du conflit du Sahara occidental, dans la conformité à la légalité internationale et dans le cadre des Nations Unies, aura pour effet positif de donner un impulsion décisive à la construction du Grand Maghreb arabe que l'Algérie n'a cessé d'appeler de *ses* vœux. Un Maghreb uni, fort, intégré marquera de l'empreinte de ses intérêts et du génie de ses peuples

l'ordonnancement futur des espaces euroméditerranéen, africain et arabe que cette ère de mondialisation rend indispensable et pressant.

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons qu'être en parfait accord avec notre Secrétaire général quand il situe le développement au centre de sa conception du (nou) ordre international et par conséquent lorsqu'il lui accorde une attention prioritaire dans l'agenda des Nations Unies. Les Etats membres ont eu à évaluer, il y a quelques jours, les progrès accomplis depuis l'adoption, en septembre 2000, des Objectifs du Développement du Millénaire. Il faut admettre, à cet égard, que le bilan n'est guère encourageant, le cas de l'Afrique étant édifiant. Si l'ONU doit, en effet, se référer à la réalisation des huit objectifs de la Déclaration de 2000, on observe que certains d'entre eux, comme la réduction de la pauvreté, sont encore repoussés vers un horizon dangereusement lointain.

Le rapport du Secrétaire général souligne clairement ce qui reste à accomplir pour atteindre les résultats assignés à l'échéance de 2015. Beaucoup reste, en effet, à faire au regard du retard manifeste enregistré dans l'engagement pris de renforcer la cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux et du peu d'empressement à mettre en œuvre les mesures structurelles d'appui au développement, telles que la réduction de la fracture numérique, l'accès aux marchés des pays développés ou encore, l'afflux des investissements productifs étrangers.

De même, l'absence de volonté de la part des pays développés de mettre fin aux subventions agricoles est un de ces exemples concrets des entraves au développement des pays du Sud dans le domaine commercial.

Au-delà des sources de financement conventionnelles, une démarche a été initiée par un certain nombre de pays visant à réfléchir sur des propositions de mécanismes innovants qui viendraient en complément à l'aide publique au développement. Ces nouveaux mécanismes n'auraient de sens que s'ils bénéficient de l'adhésion de tous et qu'ils n'imposent pas de sacrifices insoutenables à ceux-là mêmes auxquels ils sont supposés profiter.

Monsieur le Président,

L'exigence d'une adaptation conforme aux nouvelles réalités internationales place notre Organisation devant le devoir d'une réforme profonde, équilibrée et qui serve et préserve l'intérêt du plus grand nombre. Elle ne peut se suffire d'amendements ponctuels conçus pour répondre à l'ambition, aussi légitime qu'elle puisse être, de quelques-uns de ses membres, alors que la réforme souhaitée doit avant tout satisfaire la majorité et servir l'intérêt collectif et les aspirations communes.

Il ne s'agit pas d'aggraver une injustice criante faite à l'Afrique, au sein du Conseil de sécurité, par l'introduction de nouveaux déséquilibres qui ne peuvent qu'ajouter aux dysfonctionnements actuels. Ni de désigner un club

restreint de juges de la moralité et de la respectabilité du plus grand nombre en matière de droits de l'homme. La réforme qui s'impose est celle qui consacre, sur le plan institutionnel, cette vocation des Nations Unies à être par-dessus tout, et en toutes circonstances, cet espace privilégié du dialogue et de la concertation, cette enceinte où convergent des préoccupations diverses et parfois divergentes, mais où s'élabore la volonté commune et s'engage l'action concertée.

De ce point de vue, l'attention particulière portée à l'extension du Conseil de sécurité se justifie sûrement au regard du rôle prépondérant que joue cet organe dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Mais elle ne doit faire perdre de vue ni les revendications légitimes de l'Afrique, ni la préoccupation de préserver les équilibres sensibles entre les différents organes. Les missions de ceux-ci ne doivent par ailleurs pas procéder de démarches exclusives mais d'approches résolument inclusives. Il serait paradoxal, anachronique et inopérant qu'exclus pour leur majorité de la Conférence de San Fransisco parce que colonisés, les pays en développement soient invités, de surcroît en leur présence cette fois-ci, à valider des propositions de réforme qui occulteraient leurs intérêts et préoccupations.

De ce point de vue, la Déclaration que le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement a adoptée voilà quelques jours ne répond de toute évidence que partiellement aux aspirations des pays du Sud. Il reste que des progrès ont été accomplis dont il convient de se féliciter et qu'il importe de conforter et de concrétiser au cours des mois à venir.

Puissions-nous, dans cet exercice vital dans lequel nous nous engageons sous le regard exigeant de nos peuples, nous retrouver et nous soutenir autour d'une vision commune qui leur assure l'avenir de paix et de prospérité partagées que les Etats membres des Nations Unies ont le devoir de leur garantir.

Je vous remercie.